

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

8/11/2012

Dossier complet le :

4/12/2012

N° d'enregistrement :

F05212 P 0049

1. Intitulé du projet

Zone Artisanale "LE CLOS SAINT ANTOINE" à Beauvoir-sur-Mer

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr THIBAUD Christian (Maire)

RCS / SIRET

12118151010111819110101121

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Lotissement qui couvre un terrain d'assiette supérieure ou égale à 3 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

**Lotissement d'activités prévoyant la création de 3 îlots
divisibles en 18 lots maximum.**

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement a pour but d'offrir des terrains viabilisés à l'accueil d'activités nouvelles à caractère industriel, artisanal et commercial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Aménagement d'une voie avec chaussée, trottoir, massifs de plantations et accotements engazonnés.
- Desserte par les réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales, réseaux électriques, télécom et eau potable.
- Aménagement d'espaces verts: engazonnement, massifs de plantations, haies bocagères et bandes forestières.
- Gestion des Eaux Pluviales par la création de 2 bassins d'orage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux recevant le personnel, les clients et les livreurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis d'Aménager.

- Déclaration LOI SUR L'EAU, dossier d'incidences au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement déposé en septembre 2012.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

PERMIS D'AMÉNAGER

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale du projet	41 761 m ²
- Superficie des espaces communs (voirie, espaces verts)	10 263 m ²
- Superficie des espaces cessibles (3 îlots)	31 498 m ²
- SHON	23 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 2° 01' 10" O Lat. 46° 54' 46" N

Chemin de la Chèvre à
Beauvoir-sur-Mer

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " _ Lat. ° ' " _

Point d'arrivée : Long. ° ' " _ Lat. ° ' " _

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒

Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Cette zone artisanale fera l'objet d'une extension au Sud lorsque l'espace cessible de cet aménagement ne sera plus suffisant pour répondre à la demande d'implantation d'entreprises.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain enherbé et en friches, sans aucune activité agricole depuis plusieurs années.

Ce terrain se situe à l'Est de l'agglomération de Beauvoir-sur-Mer, dans la partie du BAS BOCAGE.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols approuvé le 05/09/2011,

Règlement: DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE NA.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	BEAUVOIR-SUR-MER
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A environ 1,7 km d'une Zone de Protection Spéciale FR5212009 et Site d'Importance Communautaire FR5200653: Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Fotêt de Monts.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet implique l'urbanisation et donc la destruction de la parcelle naturelle actuelle.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Environ 4,2 hectares d'espace naturel (prairie enherbée) vont être urbanisés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé dans une Zone de sismicité très faible mais non-négligeable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La circulation de véhicules liée aux activités ainsi que les activités elles-même peuvent engendrer des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☐ ☐	Cela dépend du type d'activité développée par les entreprises qui s'installeront dans la zone artisanale.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒	☐	L'éclairage public mis en place dans la zone ainsi que les éventuelles enseignes lumineuses des entreprises implantées engendreront des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☐	Cela dépend du type d'activité développée par les entreprises qui s'installeront dans la zone artisanale.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? ☒	☐	Les rejets hydrauliques du projet (à savoir rejets des bassins d'orage munis de décantations et de vannes de fermeture pour traitement des pollutions chroniques et cloisonnement des pollutions accidentelles) se feront dans les fossés existants à proximité du projet (fossés du Chemin de la Chèvre).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒	☐	Le projet engendrera le rejet d'eaux usées dans le réseau public de collecte des eaux usées de la commune équipée d'une station d'épuration ayant la capacité de traiter ces effluents supplémentaires.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒	☐	Du point de vue des aménagements, le projet prévoit la création d'une nouvelle voie et d'un giratoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté devrait être dispensé d'une étude d'impact. En effet, ce projet verra s'installer de petites entreprises locales, principalement dans le domaine artisanal et des services.

Le terrain (prairie nue, sans végétation ni culture) faisant l'objet de cet aménagement est situé dans la partie du bas bocage vendéen sur la formation schisteuse dite de Saint Gilles, éloigné des classements environnementaux relatifs au Marais Breton et éloigné des secteurs densément urbanisés de la commune de Beauvoir sur Mer, limitant très largement l'impact sur ces milieux naturels ou urbanisés. De plus, l'étude régionale de pré-localisation des marais et zones humides de la DREAL ne fait apparaître aucune zone humide potentielle sur la zone d'étude.

D'un point de vue hydraulique, un dossier d'incidences au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (déclaration loi sur l'eau) a été déposé en octobre 2012 et est en cours d'instruction par les services de la DDTM (Dossier n° 85-2012-00453).

Le dossier détaille les mesures mises en place pour limiter les incidences du projet sur le milieu récepteur. Ainsi le projet présenté limitera :

- Les incidences quantitatives sur les eaux superficielles par la création de bassins de rétention recueillant l'ensemble des eaux de ruissellement du projet et permettant le stockage des surcharges hydrauliques dues à un coefficient de ruissellement du projet supérieur à celui de l'état initial.
- Les incidences qualitatives sur les eaux superficielles par la création de zones de décantation au sein des bassins d'orage pour le traitement des pollutions chroniques et par la mise en place de vannes de fermeture sur les ouvrages siphoniques pour cloisonnement des pollutions accidentelles.

Ainsi, le projet s'inscrit dans les orientations de SDAGE et les objectifs du SAGE.

De plus, ce projet ne prévoit aucun rejet dans les eaux souterraines, ni aucun terrassement de grande amplitude. Ainsi, il n'y a aucune incidence sur la qualité des écoulements souterrains.

Du point de vue des eaux usées, elles seront toutes acheminées vers la station d'épuration de la commune. Le système épuratoire a été conçu pour traiter l'ensemble des eaux usées des futures zones à urbaniser sur la commune, dont le présent projet.

A ce jour, cette station fonctionne à environ 30% de sa capacité organique et 35% de sa capacité hydraulique. Elle est donc apte à recevoir les charges organiques supplémentaires liées à ce projet, sans incidence sur le milieu récepteur.

Concernant le site NATURA 2000 lié au Marais Breton (situé à environ 1,7km du projet), étant donné la nature des travaux, les mesures compensatoires mises en place, l'impact négligeable du projet sur le milieu récepteur et la distance qui sépare le projet des limites du marais, les incidences du projet sur le site NATURA 2000 ne sont pas notables.

Enfin, cet aménagement comprend un aménagement paysager relativement important. En effet, en périphérie Nord, Est et Ouest du projet, des plantations de haies bocagères et de bandes forestières seront réalisées et permettront de diminuer l'impact visuel de la zone.

Et les bassins de rétention ont été étudiés pour participer à l'agrément paysager du site. Les pentes de talus faibles, la surface en eau constante et ses risbermes participeront naturellement au développement naturel d'une végétation héliophyte.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : carte illustrant la géologie aux abords du projet (rubriques 5.1 et 5.2)
Annexe 7 : cartes illustrant les classements environnementaux aux abords du projet (rubrique 5.2)
Annexe 8 : Zone Humide (rubriques 5.2 et 6.1)
Annexe 9 : Zone de sismicité (rubrique 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Beauvois sur Fer

le, 29 Novembre 2012 .

Signature

Le Maire
Christian THIBAUD



